

## ASSOCIATION DES ÉTATS DE LA CARAÏBE (AEC)

### LA XXV<sup>E</sup> RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L' AEC (Réunion Virtuelle)

Le Secrétariat de l'AEC, Port d'Espagne, République de Trinité-et-Tobago

le 19 juin, 2020

### **DÉCLARATION DE LA XXV<sup>E</sup> RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'ASSOCIATION DES ÉTATS DE LA CARAÏBE (AEC) SUR LA COVID-19**

1. La XXV<sup>e</sup> Réunion ordinaire du Conseil des ministres de l'Association des États de la Caraïbe (AEC), se réunissant virtuellement le 19 juin 2020 en raison de et dans le contexte de l'expérience humaine historique mondiale occasionnée par la pandémie de COVID-19, **reconnaît avec solennité l'impact considérable sur le plan humain, socioéconomique, culturel, environnemental et politique** de ce fléau sur les peuples et les nations de la communauté internationale. Le Conseil des ministres prend acte avec satisfaction les efforts de l'AEC, dans ce moment, sous la direction de son XXV<sup>e</sup> Président, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Barbade, l'Honorable Dr. Jerome X. Walcott, et avec le soutien de la Secrétaire générale, Dr. June Soomer.
2. Le Conseil **réfléchit de façon critique aux résultats des consultations de l'AEC**, tenues depuis mars 2020, pour coordonner les actions des Membres face à la pandémie, dans le but de recenser les meilleures pratiques et les expériences, de les incorporer et les distiller en stratégies communes et recommandations pour une action concertée, afin de traiter l'impact de la pandémie dans la Grande Caraïbe. La première Réunion extraordinaire des Ministres des Affaires étrangères et Ministres de la Santé de l'AEC sur la COVID-19, les première et deuxième Réunions extraordinaires des Organisations observatrices fondatrices de l'AEC sur la COVID-19 et la Première Réunion technique multisectorielle de l'AEC sur la COVID-19 ont donné lieu à un débat sur:

- a. *Un projet de Stratégie de l'AEC pour la gestion de la COVID-19 dans la Région ;*
- b. *Vers la création d'un Couloir humanitaire au sein des Membres de l'AEC : Lutter contre les inégalités des Groupes vulnérables en temps de catastrophe et crise ;*
- c. *Termes de Référence (TOR) pour l'établissement et le fonctionnement d'un Groupe technique multisectoriel sur la COVID-19.*

Le Secrétariat de l'AEC a également créé un *Tableau de bord COVID-19 de la Grande Caraïbe* afin de fournir aux décideurs régionaux et au grand public des statistiques en temps réel permettant de suivre l'évolution de la propagation et l'endiguement du coronavirus dans la Grande Caraïbe. Le tableau se trouve au lien suivant: <http://greatercaribbean.org/covid19/dashboard/>.

3. Le Conseil des ministres se déclare **particulièrement préoccupé par l'impact négatif et disproportionné de la pandémie sur les populations vulnérables à l'échelle mondiale**, y compris les femmes, les enfants, les personnes âgées, les migrantes et les minorités autochtones et ethniques; et exhorte les gouvernements, le Secteur privé et la société civile à continuer à travailler ensemble en veillant à protéger ces groupes.
4. Le XXV<sup>e</sup> Conseil des ministres note avec satisfaction, de manière réfléchie et prudente, les **restrictions individuelles et collectives, les sacrifices et la responsabilité continue** dont ont fait preuve les Gouvernements, Institutions et Peuples de ses Pays membres dans la lutte contre la pandémie. À cet égard, l'AEC **manifeste sa solidarité** avec ceux de ses Membres, et l'ensemble de la communauté internationale, qui cherchent encore à endiguer la propagation et l'impact du virus, tout en félicitant et célébrant avec ces États qui ont suffisamment endigué la propagation ou l'ont éliminée, afin de rouvrir les économies au rythme jugé approprié par leurs dirigeants.
5. Le Conseil de Ministres reconnaît **le besoin de coopérer pour réduire l'impact négatif de la pandémie COVID-19 sur l'économie de la Grande Caraïbe**. Le Conseil souligne également **l'importance des approches multilatérales nécessaires pour faire face aux défis auxquels fait face la Région** à cause de la pandémie. Il encourage le plaidoyer afin de soutenir les

états et territoires vulnérables de la Grande Caraïbe, y compris les Petits Etats Insulaires en Développement (PEIDs), compte tenu de leurs défis spécifiques.

6. Le Conseil des Ministres note avec satisfaction le **Protocole d'accord entre l'Association des États de la Caraïbe et le Centre Logistique Régional pour l'Aide Humanitaire**, qui marque une avancée significative dans l'élaboration de leur Plan d'Action afin de déterminer les domaines de gestion de la connaissance, de la collaboration, de la formation et des bonnes pratiques en faisant face aux impacts des désastres.
7. **Nous reconnaissons tout spécialement le Gouvernement et le Peuple de Cuba pour le soutien et les services médicaux fournis** à l'AEC et aux États et territoires à l'échelle mondiale dans la lutte contre la pandémie de COVID-19. La Grande Caraïbe salue Cuba. L'AEC **réaffirme l'appel au gouvernement des États-Unis d'Amérique à mettre fin au blocus économique, commercial et financier qu'il impose à Cuba et à la loi Helms Burton** et à cesser son application extraterritoriale.
8. Le Conseil **refuse en outre l'application de mesures coercitives unilatérales** qui sont contraires au droit international et qui portent atteinte à la paix et à la prospérité des États de la Grande Caraïbe. Celles-ci doivent être éliminées afin de répondre aux besoins humanitaires des peuples des Caraïbes en cette période difficile.
9. Le VIII Sommet des chefs d'État et de gouvernement a reconnu **la liste unilatérale des juridictions fiscales comme une des menaces multifformes et stratifiées auxquelles fait face la Grande Caraïbe**, en particulier les Petits États insulaires en développement et des Zones Côtières Basses, pour atteindre un développement durable. Le Conseil des Ministres **note donc avec préoccupation la publication de l'Union Européenne (L'UE)** du 7 mai 2020, d'une nouvelle liste de pays, qu'elle considère présentent des faiblesses stratégiques dans leurs cadres de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en particulier dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19 puisqu'elle peut limiter considérablement les possibilités d'accès à des ressources financières afin de continuer à s'attaquer à l'urgence sanitaire causée par la COVID-19, et pour la phase de récupération économique.

Ces pays incluent les Bahamas, la Barbade, la Jamaïque, le Nicaragua, le Panama et la Trinité et Tobago.

10. L'AEC reconnaît que la petite taille des marchés intérieurs, la capacité limitée et, dans certains cas, l'isolement de leurs systèmes financiers par rapport aux systèmes financiers mondiaux créent **des défis et des effets négatifs supplémentaires pour que certains pays des Grandes Caraïbes participent aux marchés mondiaux**. Il convient d'en tenir compte afin d'assurer l'accès aux ressources financières afin de continuer à faire face à l'urgence de santé publique posée par COVIDE 19 et d'appuyer la récupération économique.
11. L'Association des États de la Caraïbe tient à exprimer sa **gratitude et appréciation aux professionnels et personnel de santé** dans chaque État et Territoire membre qui continuent de faire leur travail avec dévouement dans des circonstances difficiles et en première ligne d'une lutte mondiale pour la santé et la vie. L'AEC reconnaît également **l'engagement des autres fournisseurs des services publics et sociaux** pour garantir le bien-être de chaque secteur et segment démographique de la population de la Grande Caraïbe.
12. **L'AEC réaffirme son engagement à contribuer à la paix, santé et sécurité de la Grande Caraïbe.**